

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire 6 août 2020 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Affaires Générales	Approbation du règlement intérieur du Conseil Communautaire	2-3
2	Affaires Générales	Composition des commissions et élection des représentants de la Communauté de Communes dans les organismes extérieurs	3-10
3	Affaires Générales	Questions et informations diverses Remarques des Conseillers Communautaires	10

Pièces jointes :

Annexe 1 A et B : Comptes rendus du Conseil Communautaire en date du 25 juin et du 16 juillet 2020

Annexe 2 : Projet de règlement intérieur du Conseil Communautaire des Villes Sœurs

(Attention, n'imprimer que si nécessaire, certaines pièces jointes peuvent être volumineuses)

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Emmanuel Maquet, absent excusé ayant donné procuration à Jean-Charles Vitaux
Monique Evrard, absente excusée ayant donné procuration à Michel Delépine
Régine Douillet, absente excusée ayant donné procuration à Nathalie Martel

Bruno Saint-Yves, absent excusé, représenté par son suppléant, Didier Journois
Agnès Join, absente excusée, représentée par son suppléant, Charlie Roix
Dominique Mallet, absente excusée, représentée par son suppléant, Dominique Bonneville

Yves Mainemarre, Cédric Mompach, Marylise Bovin, absents excusés.

Soit un total de :

44 présents

47 votants

■ SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Samuel Ruelloux aux fonctions de secrétaire de séance.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de désigner Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

⊙ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Samuel Ruelloux, comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Président met au vote l'approbation des comptes- rendus des deux dernières séances, respectivement en date du 25 juin et du 16 juillet 2020, documents qui ont été joints à la convocation.

⊙ Les élus présents lors de la séance du 25 juin 2020, ont été invités à entériner le compte rendu correspondant. Les élus, non présents lors de cette séance, se sont abstenus.

Le compte rendu de la séance en date du 25 juin 2020 est adopté.

⊙ Les élus présents lors de la séance du 16 juillet 2020, ont été invités à entériner le compte rendu correspondant.

Le compte rendu de la séance en date du 16 juillet 2020 est adopté, à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

■ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (articles L5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 27/10/2014)

N° de décision	OBJET DE LA DECISION	DATE DE SIGNATURE
2020/2021	Fixation des tarifs de la boutique (BAT office de tourisme)	24/07/2020

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Président introduit la séance par ces quelques mots :

Mes chers collègues,

Je vous remercie pour votre présence ici ce soir, en plein mois d'août, ce qui n'est pas ordinairement habituel, mais, le décalage induit par la crise sanitaire nous impose de revoir le rythme de nos séances.

Celle-ci a principalement pour vocation de fixer l'organisation interne de notre instance, et à pourvoir à la représentation de la Communauté de Communes dans les organismes partenaires. Concernant l'organisation de notre assemblée, il ne m'a pas semblé utile de révolutionner nos précédents fonctionnements, qui nous ont toujours permis d'alimenter un débat libre et dynamique entre nous.

La force de notre collectivité, qui reste de taille raisonnable, c'est justement sa capacité à ne pas surréglementer. Je souhaite qu'on retrouve dans nos modes de fonctionnement, ce côté très accessible, capable d'adaptation et bienveillant, qui sera aussi celui que je souhaite imprimer à ma mandature.

J'invite chacun d'entre vous à se sentir pleinement à sa place ici, car c'est de notre capacité à bien fonctionner ensemble, que nous parviendrons à faire évoluer notre territoire.

C'est un vœu attendu de tous, et je vous appelle collectivement, comme individuellement, à faire preuve dans nos positionnements de responsabilité et d'une certaine hauteur de vue, celle qui permet de travailler ensemble, malgré les éventuelles divergences, parce que l'on regarde vers l'intérêt commun, et non vers le sien ou celui unique de sa commune.

Il n'y a pas eu lors du précédent mandat de difficultés d'application ou d'interprétation du règlement intérieur. Celui-ci est donc hormis quelques mises à jour règlementaires maintenu quasiment à l'identique. J'ai seulement souhaité actualiser les thématiques des commissions, afin qu'elles collent davantage aux objectifs que la gouvernance s'est fixée.

Concernant les représentations extérieures, dans le même souci de parfaite transparence, vous avez pu trouver repris dans la note de synthèse l'ensemble des propositions émises par le bureau communautaire. Si un consensus se trouve pour intégrer des modifications, ou des ajouts en séance, c'est bien entendu tout à fait envisageable.

J'attire votre attention sur le fait qu'il serait utile - sauf à ce que vous souhaitiez veiller jusqu'au petit matin - que nous puissions valider le principe de vote à main levée pour ces désignations, sauf dans les quelques cas où la loi l'interdit.

Je le souhaite d'autant plus que les protocoles sanitaires, légitimes, nous compliquent un peu l'organisation, et donc ce serait long et très fastidieux pour tous, cela n'apportant pas grand-chose au débat démocratique.

Je préférerais qu'on consacre notre temps à autre chose qu'à ces formalismes administratifs. Mais vous en déciderez.

C'est aussi pour cela que j'ai souhaité que figure dans la note de synthèse l'ensemble des éléments relatifs aux attributions des différents vice-présidents et conseillers délégués, bien que cela ne soit pas soumis au vote.

Dans le tableau qui vous a été transmis, figurent également les instances collégiales de référence au travers desquelles seront organisés nos travaux. J'ai souhaité que chaque vice-président puisse s'appuyer ou sur le bureau communautaire, ou sur une commission dédiée, afin de travailler en toute ouverture et transversalité.

Il est important que chacun d'entre vous sache à qui s'adresser pour un problème particulier. L'ensemble du bureau communautaire est à votre écoute.

Vous pouvez nous appeler, mon numéro de téléphone portable n'est pas secret, l'adresse mail « president@villes-soeurs.fr » est également un moyen de travailler. N'hésitez pas, toute contribution constructive au fonctionnement de la communauté est bienvenue.

Monsieur le Président ne relit pas le tableau ci-dessous, qui est introduit dans le présent compte rendu en rappel de la note de synthèse et pour mémoire :

Statut	Nom	Contenu de la délégation	Structure collégiale de référence
1 ^{er} Vice-président	Laurent Jacques	Les équipements communautaires et le numérique. + délégation de signature en cas d'absence et d'empêchement du Président	BC (bureau communautaire)
Vice-président	Michel Barbier	La culture, l'évènementiel, le réseau des	Commission 6

		bibliothèques, la communication et les partenariats de communication .	BC
Vice-président	Michel Delépine	La GEMAPI, le Grand Cycle de l'Eau et la valorisation du patrimoine .	Commission 5 BC
Vice-président	Jean-Paul Mongne	La petite-enfance, l'enfance, la Jeunesse, L'insertion professionnelle et le CISPD .	Com 4 BC
Vice-président	Marcel Le Moigne	Le tourisme, la promotion touristique des équipements de nature dont les chemins de randonnée, toute action de développement touristique du territoire.	Com 3
Vice-président	José Marchetti	L'urbanisme, le plan local de l'habitat et l'écologie.	Suivi PLUiH = 28 maires Com 7
Vice-président	Raynald Boulenger	La collecte, le transport, le stockage, le tri, le traitement et le recyclage des déchets ménagers et des déchets assimilés.	Com 7
Vice-président	Bruno Saintyves	Les réflexions sur la prise de compétence totale ou partielle en matière de transport, le développement des mobilités, et le schéma de mutualisation.	Com 5
Vice-président	Jean-Pierre Trolley	Le développement économique, la gestion foncière, les zones d'activités : suivi des études règlementaires et des travaux d'aménagement.	Com 2
Conseiller communautaire délégué	Jérémy Moreau	Les finances communautaires.	Com 1
Conseiller communautaire délégué	Martine Douay	Le Contrat Local de Santé , les affaires sociales et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.	BC Com 4 CIAS
Conseiller communautaire délégué	Daniel Cavé	Le suivi des études à l'appui de la prise de compétence eau et assainissement.	Com 5
Conseiller communautaire délégué	Jean-Jacques Louvel	La Station Nautique.	Com 3
Conseiller communautaire délégué	Jean-Claude Davergne	L'accueil des gens du voyage et le Plan climat, air, énergie territorial (PCAET)	BC Com 7

1/ Approbation du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des conseillers communautaires a été destinataire du projet de règlement intérieur du Conseil communautaire.

Il interroge les membres du conseil afin de savoir s'ils ont pu prendre connaissance de celui-ci et s'ils ont des questions concernant ce document.

Sans question, il est procédé au vote.

Vu l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que chaque Conseil Communautaire doit adopter dans les 6 mois suivants son installation, un règlement intérieur,

Vu le projet de règlement intérieur joint en **annexe 2** de la convocation ;

Considérant que celui-ci reprend les principales dispositions légales applicables par rapport au fonctionnement et à l'organisation matérielle du Conseil Communautaire et des autres instances de la collectivité.

Considérant que la version proposée diffère très peu de celle, précédemment appliquée,

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur ci-annexé.

2/ Composition des commissions et élection des représentants de la Communauté de Communes dans les organismes extérieurs

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des conseillers communautaires a été destinataire des tableaux récapitulant les différentes commissions leur composition et les différentes candidatures qui ont été proposées pour celles-ci.

Il interroge les membres du conseil afin de savoir s'ils ont pu prendre connaissance de ces tableaux et s'ils ont des questions.

Sans question, il est procédé au vote.

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) transposables aux EPCI par l'effet de l'article L5211-1 du même code ;

Considérant que cet article dispose que « le conseil (...) peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législatives ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »

En conséquence, il y a lieu de procéder à la désignation des membres du CIAS et des délégués dans les syndicats de communes et syndicats mixtes fermés, conformément à l'article R 123-8 du code de l'action sociale et des familles, à l'article L5711-1 du CGCT par renvoi à l'article L 2122-7 du même code.

Toutefois, à titre dérogatoire, l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaire de juin 2020 et à reporter les élections consulaires permet aux conseils municipaux et organes délibérants des EPCI de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

Considérant que le nombre des désignations est particulièrement important et que si un scrutin à bulletin secret doit être mis en œuvre, compte tenu du nombre de votant, le temps à consacrer aux opérations électorales pourrait être particulièrement long ;

Vu le document synthétique joint en annexe 3, qui rappelle l'ensemble des commissions et demandes de représentations extérieures ;

⊙ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide de valider à l'unanimité le principe de désignation à main levée à chaque fois qu'il est également possible de ne pas faire appel au scrutin à bulletin secret.

Il est ensuite procédé aux élections pour fixer la composition des commissions, pour désigner les représentants de la Communauté dans les organismes extérieurs, soit à bulletin secret, soit à main levée.

⊙ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, les opérations de vote s'étant déroulé, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer la composition des commissions, et les désignations ainsi que suit :

Pour les **commissions non thématiques** (commission 1 , 8 et 9) :

<u>Commission 1</u>	<u>Commission 8</u>	<u>Commission 9</u>
Finances-politiques territoriales commission chargée également de la mise en place du fonds d'accompagnement financier à destination des communes membres	Commission en charge des délégations de service public Le président est membre de droit	Commission d'appel d'offres Le président est membre de droit
Sont membres de droit les maires des communes, y compris quand ils ne sont pas conseillers communautaires	Titulaires (5) Laurent Jacques, Michel Barbier, Marcel Le Moigne, Michel Delépine, Bruno Saintyves	Titulaires (5) Laurent Jacques, Michel Barbier, Marcel Le Moigne, Michel Delépine, Bruno Saintyves
	Suppléants (5) José Marchetti J-C Davergne Raynald Boulenger J-P Trolley Jean-Paul Mongne	Suppléants (5) José Marchetti J-C Davergne Raynald Boulenger J-P Trolley Jean-Paul Mongne
	---	---
Référent gouvernance : Président Jérémy Moreau	---	---
Référents services CF/SF/AL	Référents services CT/RT	Référent service RT

Pour les **commissions thématiques** (commission 2, 3, 4, 5, 6 ,7) :

<u>Commission 2</u>	<u>Commission 3</u>	<u>Commission 4</u>	<u>Commission 5</u>	<u>Commission 6</u>	<u>Commission 7</u>
Développement Economique : la gestion foncière, les zones d'activités : suivi des études règlementaires et des travaux d'aménagement.	Tourisme : toute action de développement touristique du territoire, et promotion touristique des équipements de nature dont les chemins de randonnée, Station Nautique	Petite-enfance, l'enfance, la Jeunesse	Projets d'intégration communautaire, schéma de mutualisation et projet de nouvelles compétences dont le Grand Cycle de l'Eau (GEMAPI-Eau-Assainissement) et mobilités	Culture, l'évènementiel, le réseau des bibliothèques, la communication	Collecte, le transport, le stockage, le tri, le traitement et le recyclage des déchets ménagers et des déchets assimilés, développement durable et écologie (PCAET)
Anne Dujencourt	Ludivine Leriche	Monique Evrard	Jean-Charles Vitaux	Florence Le Moigne	Nathalie Vasseur
Elodie Levasseur	Isabelle Vandenberghe	Bénédicte Théron	Aurélien D'Hier	Philippe Vermeersch	Didier Journois
Benoit Ozenne	Antonia Ortu	Frédérique Chérubin	Laurent Llopez	François Mary	Mario Dona
Eric Pruvost	Alain Picard	Agnès Join	Nathalie Martel	Catherine Adjerad	Yves Mainnemarre
Benoit Godet	Dominique Mallet	Claudine Briffard	Cédric Mompach	Nicole Taris	Gilbert Deneufve
Laurent Jacques	Patrice Pion	Yann Cueff	Karine Petit		Daniel Roche
Bruno Tiers	François Pégard	Virginie Bieganski	Jérôme Blondel		Sébastien Godeman
		Jérémy Moreau	Marie-Christine Berlez		Joël Coulombel
			Marylise Bovin		Christian Coulombel
			Dominique Bonneville		Guislain Sire
Référents gouvernance : Président Jean-Pierre Trolley	Référents gouvernance : Président Marcel Le Moigne Jean-Jacques Louvel	Référents gouvernance : Président Jean-Paul Mongne Martine Douay	Référents gouvernance : Président Michel Delépine Bruno Saintyves Daniel Cavé	Référents gouvernance : Président Michel Barbier	Référents gouvernance : Président Raynald Boulenger Jean-Claude Davergne José Marchetti
Référents services BV / ET /FD	Référents services ABd/FD	Référents services NR/NMx/XD/VR	Référents services CF/CT/ET	Référents services CC /JPV	Référent service ET

La gouvernance, afin de préparer le travail du Conseil Communautaire émet les propositions de représentation au sein des organismes extérieurs conformément au tableau ci-dessous :

Intitulé de la structure	Nombre de représentants de la CCVS	Proposition de désignation mandature 2020-2026
Comité d'étude pour le développement des sports nautiques sur le littoral de Haute Normandie	1	Jean-Jacques Louvel
Comité National d'Action Sociale	1	Martine Douay
Maison de l'Emploi et de la Formation de Picardie Maritime	1	Jean-Paul Mongne
Chemin Vert du Petit Caux	4 titulaires 4 suppléants	<u>Titulaires</u> : Eddie Facque, Laurent Jacques, Marcel Lemoigne, Bruno Saintyves <u>Suppléants</u> : Martine Douay, Mario Dona, Michel Barbier, Alain Trouessin
PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations)	3	Michel Delépine, Marcel Lemoigne, laurent Jacques
Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre	2	Jean-Paul Mongne Frédérique Chérubin Quennesson
Mission Locale Picardie Maritime	2	Jean-Paul Mongne Benoit Ozenne
Syndicat Mixte du Pays et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme	1 titulaire et 1 suppléant	Dominique Mallet (titulaire) Eddie Facque (suppléant)
Commission Départementale d'Activité Commerciale	1	Eddie Facque
Syndicat Mixte Somme Numérique	3 titulaires	Laurent Jacques - Mario Dona - Bruno Saintyves
Commission Locale de l'Eau - Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)vallée de la Bresle	1	Michel Delépine
Commission Locale de l'Eau - Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)vallée de l'Yères	1	Michel Delépine
Commission Départementale de Coopération Intercommunale)	1	Eddie Facque
Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la ville d'Eu	1	Martine Douay (M Barbier siège en qualité de Maire)
Comité de gestion du Centre Aquatique		Eddie Facque – Laurent Jacques – Michel Delépine ou leurs représentants
Conseil d'Administration du Lycée Anguier de la ville d'Eu et du lycée professionnel du Tréport	2	Nicole Taris (titulaire) Bruno Saintyves (suppléant)
COPIL CLS	2	Martine Douay Michel Barbier
Référent Point d'Accès au Droit	1	Jérémy Moreau
Référent CISP	1	Jean-Paul Mongne
Commission consultative paritaire du Syndicat Départemental d'Energie de Seine Maritime (SDE76)	1	Christian Coulombel
Commission consultative paritaire de la FDE 80.	1	Jean-Michel Delrue
Conseil territorial de Santé de Dieppe, collège représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements	1 titulaire et 1 suppléant (à proposer à l'association des communautés de France)	Michel Barbier (titulaire) Laurent Jacques (suppléant)

Commission locale d'information auprès des centrales nucléaires de Paluel et de Penly	3 titulaires 3 suppléants	<u>Titulaires</u> : Mario Dona, Eddie Facque, Martine Douay <u>Suppléants</u> : Jean-Claude Davergne, Jérôme Blondel, Christian Coulombel
PETR Bresle Yères	7 titulaires 7 suppléants	<u>Titulaires</u> : - Laurent Jacques - Jean-Claude Davergne - José Marchetti - Jean-Pierre Trolley - Daniel Cavé - Michel Delépine - Michel Barbier <u>Suppléants</u> : - Raynald Boulenger - Jean-Paul Mongne - Claudine Briffard - Nathalie Vasseur - Jérémy Moreau - Eddie Facque - Florence Le Moigne
EPTB de l'Yères	9 titulaires 9 suppléants	<u>Titulaires</u> : - Eddie Facque - Mario Dona - Martine Douay - Bruno Saintyves - Jérôme Blondel - Philippe Vermeersch - Alain Trouessin - Daniel Roche - Agnès Join <u>Suppléants</u> : - Nicole Taris - Eric Pruvost - Laurent Jacques - Michel Delépine - Jean-Jacques Louvel - Cédric Mompach - Yves Mainnemarre - Aurélien D'hier - José Marchetti
Parc Naturel Marin des estuaires Picards et de la mer d'Opale	1 titulaire 1 suppléant	Jean-Jacques Louvel (titulaire) Michel Delépine (suppléant)
Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	2 titulaires 2 suppléants	<u>Titulaires</u> : Eddie Facque – Marcel Le Moigne <u>Suppléants</u> : Jean-Jacques Louvel – Laurent Jacques
Syndicat Mixte « syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin versant de la Vimeuse »	1 titulaire 1 suppléant	Michel Delépine (titulaire) Jean-Paul Mongne (suppléant)
Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80)	1 titulaire 1 suppléant	Jean-Claude Davergne (Titulaire) Raynald Boulenger (suppléant)
Représentants de l'administration titulaires et suppléants au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	5 titulaires 5 suppléants	<u>Titulaires</u> : Eddie Facque Laurent Jacques Jérémy Moreau Catherine Fermat Céline Placzek <u>Suppléants</u> : Michel Barbier Marcel Le Moigne José Marchetti Michel Delépine Camille Thomire

Concernant la composition de la **commission locale du site patrimonial remarquable de Mers-les-Bains/le Tréport** (délibération initiale 12/12/2019 n°20191212-8.2), cette instance est composée de membres de droit et de membres nommés.

Au titre des membres nommés par l'EPCI,

⊙ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner :

en qualité de membres titulaires :

Monsieur Emmanuel Maquet
Madame Monique Evrard
Madame Régine Douillet
Monsieur Philippe Vermeersch

Et en qualité de membres suppléants :

Monsieur Michel Barbier
Madame Frédérique Chérubin-Quennesson
Monsieur Jean-Jacques Louvel
Madame Nathalie Vasseur

Pour mémoire, la commission serait composée ainsi que suit :

	Titulaires	Suppléants
Membres de droit	Préfet coordonnateur (ou son représentant) Président de la CCVS (président de la CLSPR) Les maires des communes de Mers les Bains et du Tréport Les Directeurs régionaux des affaires culturelles (ou leur représentant) Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) de Seine-Maritime et de la Somme	
Membres nommés		
1 – Représentants désignés par l'EPCI en son sein	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Emmanuel Maquet • Madame Monique Evrard • Madame Régine Douillet • Monsieur Philippe Vermeersch 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Michel Barbier • Madame Frédérique Chérubin-Quennesson • Monsieur Jean-Jacques Louvel • Madame Nathalie Vasseur
2 – Association ayant pour objet la protection ou la mise en valeur du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Le ou la Délégué(e) de la Somme des Vieilles Maisons Françaises • Le ou la Délégué(e) de la Fondation du patrimoine 80 • Le ou la Délégué(e) de l'association APRIM • Le ou la Délégué(e) de la Fondation du patrimoine 76 	<ul style="list-style-type: none"> • Le ou la Délégué(e) du CAUE 76 • Le ou la Délégué(e) du CAUE 80 • Le ou la Délégué(e) du Syndicat d'initiative Mers • Le ou la Délégué(e) de l'Université Populaire Eu-Mers-Le-Tréport
3 – Personnalités qualifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Angèle Sonta (Syndicat mixte baie de Somme) • Monsieur Patrick Delamotte (Architecte du patrimoine) • Monsieur Christian Varlet (Inspecteur sites DREAL) • Monsieur Alban Duparc (Conservateur du musée d'Eu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Nicole Bocquet (DDTM) • Monsieur Jean-Gabriel Rolleré (Ville de Mers) • Monsieur ou Madame le DGS de la Mairie de Mers-les-Bains • Monsieur ou Madame Le DGS de la Communauté de Communes des villes soeurs

Concernant le **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**, il est rappelé que le Code de l'Action Sociale et de la famille, notamment en son article L123-6 organise la composition et le fonctionnement des CIAS et dispose :

« Le centre d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé, selon le cas, par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire, nonobstant les dispositions de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, ou en l'absence du président de l'établissement de coopération intercommunale.

Outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et, pour le

centre intercommunal d'action sociale, des membres élus en son sein au scrutin majoritaire par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil d'administration comprend également des membres nommés, suivant le cas, par le maire ou par le président de l'établissement public de coopération intercommunale, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Les membres élus par le conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et les membres nommés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département. »

En conséquence, il appartiendra à Monsieur le Président de bien vouloir nommer 8 membres représentants les divers organismes et associations agissant en matière sociale sur le territoire, conformément aux thématiques rappelées ci-dessus.

Les associations et différentes structures ont été invitées à proposer des représentants.

Un bureau de vote est constitué, présidé par Monsieur le Président, Samuel Ruelloux assure les fonctions de secrétaire, et Guislaine Sire et Nathalie Martel, les fonctions d'assesseurs.

Un appel à candidature est lancé en séance.

Une proposition de liste avait été déposée et est rappelée. Elle comprend les candidats suivants :

- Eddie Facque
- Martine Douay
- Jean-Paul Mongne
- Florence Le Moigne
- Benoit Ozenne
- Michel Delépine
- Michel Barbier
- Daniel Cavé
- Nathalie Vasseur

⊙ A l'issue des opérations de vote, sont déclarés élus en qualité de membres du CIAS, avec 39 voix pour, et 8 bulletins blancs, les membres suivants :

- Eddie Facque
- Martine Douay
- Jean-Paul Mongne
- Florence Le Moigne
- Benoit Ozenne
- Michel Delépine
- Michel Barbier
- Daniel Cavé
- Nathalie Vasseur

Différentes précisions sont apportées en note de synthèse, mais elles n'emportent pas de prise de décisions pour le moment pour le Conseil Communautaire (Elles sont rappelées dans le compte rendu pour mémoire) :

Pour la **composition de la Commission Intercommunales des Impôts Directs**, un message sera adressé aux communes et aux élus municipaux afin qu'il puisse faire acte de candidature.

Pour mémoire, le Conseil Communautaire devra ensuite proposer 40 noms, les commissaires titulaires au nombre de 10, et les commissaires suppléants au même nombre étant ensuite désignés par le directeur départemental des finances publiques.

Concernant la **composition du Conseil d'Exploitation de l'office de tourisme de destination « le Tréport – Mers »**, préalablement à toute désignation, une révision des statuts de la régie est à prévoir, car ceux-ci prévoient l'intégration de l'ensemble des membres du conseil communautaire mais au nombre de 52 (précédent nombre de conseiller communautaire).

Le Bureau Communautaire demande à la commission « Tourisme » de bien vouloir toiletter les statuts et faire toute proposition de nouvelle composition de cette instance, qui associe les représentants élus et les différents opérateurs du tourisme.

Le Conseil Communautaire sera amené à délibérer ultérieurement sur ce sujet, sur la base de la proposition qui sera transmise au bureau communautaire par la commission « tourisme ».

Concernant le **Conseil de développement**, cette instance, dont la constitution n'est plus obligatoire pour les EPCI de moins de 50.000 habitants, était précédemment composée de 26 membres.

La gouvernance propose de se donner le temps d'étudier la recomposition de cette instance, qui sera composée après appel à candidature public, afin de permettre à tout citoyen de s'y investir le cas échéant.

Mario Dona sollicite la parole afin d'attirer l'attention du Conseil Communautaire sur l'utilité de décider au plus tôt de la constitution du Conseil de Développement. Il rappelle qu'il a été membre de cette instance, constituée bien tardivement sous la précédente mandature, et qu'un travail de grande qualité y a été effectué. Il souligne tout l'intérêt de cette instance, actrice d'une démocratie participative dynamique, et invite le Conseil Communautaire à la constituer au plus vite.

Monsieur le Président de lui répondre : « je prends note de tes remarques, dont je partage le bon sens. J'ai pu effectivement constater par la synthèse réalisée par le précédent Conseil de Développement du travail entrepris ». Il précise que le conseil de développement a été constitué tardivement sous la précédente mandature car il est devenu obligatoire en cours de mandat, pour les EPCI de 20.000 habitants et plus. Avant cela, il n'y avait jamais eu de conseil de développement au sein de l'intercommunalité. Aujourd'hui, la loi a encore évolué, et la constitution d'un conseil de développement ne revêt plus de caractère obligatoire.

Monsieur le Président précise qu'il verra avec ses collègues du bureau communautaire pour une mise en place rapide.

Michel Barbier souligne l'importance pour les communes, de penser, dès à présent, aux personnes qui pourraient faire acte de candidature au sein du Conseil de Développement. « C'est important pour ce genre de conseil de faire appel à des personnes ressources, expertes sur certains sujets. »

Monsieur le Président de poursuivre : « des personnes impliquées, avec une volonté de travail. Il me semble important dans les différents projets qui pourraient émerger des réflexions du conseil de développement, que le Conseil Communautaire choisisse et s'engage à concrétiser certaines actions, car si les membres du conseil de développement y consacrent du temps, c'est décourageant et démotivant, si rien n'aboutit. Je ne le souhaite pas. »

Laurent Jacques de continuer : « je vais prendre la parole moi aussi, tout d'abord pour remercier les membres du Conseil pour tous ces votes à l'unanimité. Pour un premier Conseil Communautaire, c'est un très bon signal. Je voulais juste émettre un petit regret par rapport au tableau des commissions. On n'a pas réussi à remplir toutes les cases, et des commissions ne font pas le plein de leurs membres potentiels. Je pense à la commission développement économique, tourisme ou encore culture. C'est bien dommage que tous les Conseillers Communautaires n'aient pas perçu l'utilité de s'impliquer sur ces domaines.

Je déplore ce manque de participation, et il ne faudra pas venir nous le reprocher après ».

Nicole Taris de faire remarquer qu'elle se serait bien inscrite à deux commissions, Tourisme et Culture mais que les dispositions du règlement intérieur s'y opposent.

Monsieur le Président lui confirme que conformément au règlement intérieur ce n'est pas possible, et qu'il est souhaitable que les Conseillers Communautaires s'investissent chacun dans une commission.

Laurent Jacques de préciser qu'il déplore surtout que tous les noms ne figurent pas dans le tableau ce qui signifie que des conseillers communautaires ne veulent participer à aucuns travaux des commissions.

Monsieur le Président de conclure que c'est effectivement regrettable de faire partie d'une collectivité pour au final refuser de s'y investir. Il rappelle en outre, que les maires sont auditeurs libres dans l'ensemble des commissions, et qu'en cas d'absence, il peut être représenté par l'élu qu'il souhaite, municipal ou communautaire.

Concernant la composition de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées** (CLECT), il est rappelé que cette instance est composée du même nombre de représentant par commune que le nombre de conseiller communautaire (répartition du dernier arrêté préfectoral soit 50 membres). Il est indispensable d'être conseiller municipal pour faire partie de la CLECT mais pas forcément Conseiller communautaire. Les communes ont été invitées à délibérer afin de désigner leurs représentants d'ici la fin de l'année 2020.

Le Président et le Vice-Président de la CLECT seront élu lors de la première réunion de la CLECT, ainsi qu'un comité de pilotage. Un Règlement intérieur est également à voter au sein de la CLECT.

3/ Questions et informations diverses

Remarques des conseillers communautaires

Michel Barbier sollicite la parole afin de s'exprimer comme suit :

« Vous savez, ou vous apprenez si vous êtes nouvellement élus, que depuis 1997 une convention a été signée entre la Ville d'Eu, le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de maintenir le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) sur la région eudoise, hors du canton eudois, ainsi que dans la Somme.

La Ville d'Eu s'est engagée à supporter financièrement une partie des frais engagés par le SDIS en assurant une participation financière d'un montant de 28 965,31 euros par an.

En 2004, compte tenu de la lourde charge financière du SMUR, la ville d'Eu a réparti cette dépense à toutes les communes desservies par ce service, à raison d'une contribution qui repose sur le volontariat, fixée à 0,50 € par habitant.

Monsieur Derrien vous a sollicité le 18 mai 2020 pour appeler cette participation financière. Certains ont répondu, d'autres pas, je viens de relancer par courrier ceux qui ne l'ont pas encore fait. Je me permets donc d'appuyer cette demande par cette petite intervention. Je connais votre attachement au service public hospitalier et de ce fait au SMUR, je sais donc pouvoir compter sur votre participation ».

Monsieur le Président d'abonder dans ce sens : « depuis de nombreuses années, on nous demande de contribuer territorialement au maintien du SMUR. Tout le monde peut avoir besoin de ces services publics. C'est important, et fondamental de maintenir ce service au plus près de nos habitants. Je vous avoue avoir du mal à comprendre que certaines communes refusent de payer leurs cotisations. L'ensemble des populations est concerné. Il faut vraiment être solidaire à ce sujet. »

Marcel Le Moigne fait remarquer que l'inertie de certaines communes est peut-être liée à une certaine méconnaissance du sujet, et qu'à ce titre, il est pertinent que Michel Barbier ait pu rappeler les choses.

Monsieur le Président émet quelque doute sur la corrélation entre une méconnaissance du sujet et le refus de certains de payer.

Michel Barbier d'insister : « c'est donc pour cela que je double mon courrier, par cette intervention, afin que chacun soit pleinement sensibilisé et informé sur ce sujet. »

Raynald Boulenger prend la parole, pour donner une information en lien avec sa délégation relative aux déchets. Il expose que des problèmes sont apparus ces derniers jours, notamment sur les communes côtières. Des décisions ont été prises très rapidement, en concertation avec Monsieur le Président et le Directeur Technique, afin d'organiser des ramassages plus fréquents. « Cela semble régler en partie le problème, mais il sera nécessaire de se pencher à l'avenir sur cette problématique. Il n'est pas admissible de voir les poubelles débordées quand les touristes sont là. »

Monsieur le Président souligne effectivement la réactivité sur cette mesure, dès réception des remontées d'information de Mers et du Tréport. « Cela fait plusieurs années que le problème se pose. Là on a fait le nécessaire, mais on va se concerter pour régler le problème une bonne fois pour toute. Je voulais aussi vous dire que Laurent Jacques m'a expliqué qu'il y a des difficultés pour les commerçants au niveau des têtes de conteneurs. Il faudra peut-être envisager des modifications de ceux-ci pour que ce soit plus pratique. »

Michel Delépine salue la réactivité avec laquelle le problème a été réglé, à peine installé dans les fonctions décisionnelles. Il souhaite le souligner et féliciter le Président et la gouvernance pour cela.

Monsieur le Président de rappeler que son mandat, il ne l'envisage que dans l'efficacité, et le fait d'être pragmatique. « La réunionite, ça ne m'intéresse pas. Mon souhait c'est l'efficacité. »

Constatant qu'il n'y avait plus de remarques ou questions dans l'assemblée, Monsieur le Président déclare la séance levée à 18H44.